



SAOR AUTOROUTES

Rezé, le 4 mars 2026

Madame Aurélie DEBAUGE
Présidente de la commission sociale
ASFA

Par courriel

Madame la Présidente,

Le développement de l'intelligence artificielle transforme progressivement les organisations de travail dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les sociétés d'autoroutes ne sont pas en marge de ces évolutions.

Des outils intégrant des briques d'intelligence Artificielle sont d'ores et déjà déployés, ou en cours de déploiement, dans plusieurs domaines :

- Gestion et supervision du trafic,
- Outils RH et pilotage des données,
- Relation client et traitement automatisé des demandes,
- Outils d'aide à la décision...

Ces transformations ne sont pas uniquement technologiques. Elles emportent des conséquences organisationnelles et sociales susceptibles d'impacter :

- L'organisation du travail,
- L'évolution des métiers et des compétences,
- Les classifications et qualifications,
- La charge de travail et la responsabilité individuelle,
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la performance...

Plusieurs effets sont déjà observés dans différents secteurs : élargissement des responsabilités, intensification des rythmes, surcharge cognitive ou dilution des frontières entre travail prescrit et travail réel.

A ce jour, au niveau de la branche Autoroutes, aucun cadre commun ne permet de :

- Définir les critères déclenchant une information-consultation des représentants du personnel,
- Garantir la transparence sur les systèmes algorithmiques utilisés,
- Organiser le suivi des impacts sur l'emploi, les compétences et les conditions de travail,
- Encadrer les enjeux éthiques et la protection des données.

Syndicat CFDT des Autoroutes et Ouvrages Routiers
Union Fédérale Environnement Territoires Autoroutes Mer
Plot I, 30 Passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE cedex
saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr
06 24 94 85 83

Or, L'intelligence artificielle soulève des enjeux structurants pour notre secteur, engendrant quelques questionnements et / ou inquiétudes de salariés : organisation du travail, pouvoir décisionnel, évolution des compétences et des missions, dialogue social ...

Dans ce contexte, il apparaît donc nécessaire d'ouvrir, au niveau de la branche Autoroutes, une réflexion collective visant à :

- Définir un socle commun de transparence et d'information,
- Anticiper et encadrer les impacts sur l'emploi et les classifications,
- Intégrer ces évolutions dans les démarches GEPP,
- Prévenir les risques d'intensification du travail,
- Garantir un dialogue social anticipé sur tout projet structurant.

La CFDT sollicite en conséquence l'ASFA afin d'engager un travail structuré et partagé sur ces enjeux.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphanie GALTIE
Secrétaire générale du SAOR



Syndicat CFDT des Autoroutes et Ouvrages Routiers
Union Fédérale Environnement Territoires Autoroutes Mer
Plot I, 30 Passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE cedex
saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr
06 24 94 85 83